



Restitution de la Consultation citoyenne sur l'Europe
organisée par **M. Thierry MICHELS** le **11 octobre** à **Strasbourg**
sur le thème « **Quelle place pour l'innovation en Europe ?** »

Déroulement général

26 personnes étaient présentes au total : L'organisateur, le modérateur, 4 membres de l'équipe de l'organisateur, 5 intervenants et 15 participants.

M. Thierry MICHELS, député du Bas-Rhin et organisateur de la consultation, a introduit l'événement en présentant la démarche des Consultations citoyennes sur l'Europe et les objectifs de la consultation.

M. le Professeur Michel PINGET, Président du Centre européen d'étude du diabète a accueilli la consultation dans ses locaux.

Conformément à la Charte des Consultations citoyennes sur l'Europe, un appel a été lancé pour désigner un rapporteur et un assesseur volontaires.

M. Olivier FERRAND s'est porté volontaire pour tenir le rôle de rapporteur.

M. Pascal DAHLEN s'est porté volontaire pour contribuer à la rédaction du présent document en lien avec Thierry MICHELS et son équipe parlementaire.

La consultation s'est déroulée en trois séquences correspondant aux thèmes suivants :

- 1) L'innovation, un domaine soutenu par l'UE
- 2) L'innovation, une nécessité multisectorielle
- 3) Propositions de mesures et débat

Chaque séquence a débuté par des interventions de plusieurs invités afin de témoigner de leur expérience, toutes limitées à 3 minutes par personne. Ces interventions ont permis de lancer ensuite le débat citoyen de 15 minutes environ. **M. Etienne LOOS** a distribué la parole et modéré les échanges.

La consultation s'est poursuivie par un atelier écriture autour de pistes de réflexion et de propositions de mesures que l'Union Européenne pourrait prendre dans le domaine de l'innovation. Quelques mesures ont ensuite été tirées au sort et lues à haute voix pour être ensuite discutées par l'ensemble des personnes présentes.

La consultation s'est terminée par une synthèse orale des échanges par le rapporteur, puis une poursuite informelle des échanges autour d'un « pot européen ».

La restitution a été finalisée en étroite collaboration avec l'assesseur et le rapporteur. Ce projet est envoyé au Secrétariat Général des Consultations Citoyennes et est communiqué aux participants qui en ont exprimé le souhait. **La restitution n'a pas pour objet d'être une synthèse exhaustive des échanges mais un compte-rendu des débats qui ont eu lieu.**

Synthèse des échanges

Séquence 1 : L'innovation, un domaine soutenu par l'UE

- **Mme Christine HENNION**, Députée des Hauts de Seine
Intervention sur la politique de l'UE en matière d'innovation

Mme Christine HENNION, rapporteure sur la politique l'innovation en Europe, débute son intervention en rappelant que l'Union Européenne soutient activement l'innovation, en se focalisant notamment sur l'innovation de rupture. Elle a présenté rapidement le nouveau projet cadre pour la recherche et l'innovation en Europe « Horizon Europe » présenté par la commission européenne en juin dernier. Elle a brièvement présenté les trois piliers de ce projet notamment le 2^{ème} pilier dédié à l'innovation ouverte et les limites budgétaires comparés aux équivalents chinois et états-uniens.

Le rapport a été produit dans le cadre de la Commission des Affaires économiques et européennes de l'Assemblée nationale : tous les 6 mois, la Commission des Affaires économiques se calque sur la présidence européenne et s'empare de sujets divers afin d'émettre des recommandations. L'innovation de rupture, qui est une des formes d'innovation, était précisément le sujet du semestre passé ayant donné lieu au rapport. L'objectif est que l'Europe investisse au moins 3% du PIB dans la recherche et la connaissance. Actuellement, l'Europe est plutôt à 2% et se fait largement dépasser par les USA, le Japon, la Corée et bientôt la Chine.

Le prochain programme budgétaire met donc bien plus l'accent sur ces sujets, avec une augmentation globale de 65% des budgets recherche et innovation (tout en tenant compte du *Brexit*, le Royaume-Uni était un grand contributeur).

L'intention du rapport est de donner le goût du risque à l'Europe, d'investir sur des projets qui peuvent générer la prochaine révolution européenne. L'Europe a manqué le virage d'Internet, a été largement dominé par les USA. Désormais, il y a un risque avec l'arrivée du géant chinois. Lors de discours à la Sorbonne, le Président de la République, a amorcé la création d'une agence européenne de l'innovation de rupture ou la création d'un conseil sur l'innovation.

Le programme européen du ERC (*European Research Council*) est extrêmement réussi : il montre que l'Europe peut avoir une recherche d'excellence, avec des chercheurs à la pointe. A côté de cela, il y a un 2^{ème} pilier : l'investissement sur les grandes missions de santé et d'environnement. Le 3^{ème} pilier est celui qui concerne l'innovation de rupture. Toutes les intentions sont bonnes, mais dans le détail il y a encore beaucoup de choses à comprendre et qui doivent être associées à l'EIT (*European Institute of Innovation & Technology* - réseau de recherche et universitaires), qui doit créer des grands pôles.

Débat citoyen

Q : Qu'est-ce qu'est concrètement l'innovation de rupture ? Pouvez-vous donner des exemples ?

C. Hennion : Les innovations de rupture sont des innovations d'usage, qui modifient sensiblement l'usage. Il ne suffit pas d'avoir une découverte, il faut avoir un usage à côté. Par exemple, pour le GPS, il y a une rupture d'usage qui peut complètement modifier les comportements et les applications. Autre exemple, l'aspirateur sans sac a complètement modifié le réseau de distribution, créant une rupture. L'innovation de rupture s'oppose à l'innovation incrémentale (qui est une modification à la marge d'une technique ou d'une organisation).

L'Union européenne souhaite investir dans les briques technologiques pour permettre ces innovations de rupture. L'intelligence artificielle, le véhicule autonome ou la reconnaissance faciale sont quelques-uns des axes de recherche et des programmes soutenus financièrement par l'Union Européenne. Ces financements visent à soutenir l'innovation partout où l'intervention financière privée ne souhaite pas aller, car cela n'est pas soutenable pour un retour rapide sur investissement et qu'il est donc du devoir de la puissance publique de soutenir ces révolutions technologiques. Dans le cadre de « Horizon Europe », l'on prévoit de renforcer le conseil européen de l'innovation, une des priorités définies par le président Macron dans sa vision pour l'innovation en Europe.

L'Union européenne doit explorer de nouveaux marchés pour pouvoir soutenir par conséquent les innovations de marché dont doivent s'emparer les acteurs privés.

Q : Le nerf de la guerre se sont les aides, n'y a-t-il pas un maquis de dispositifs qui empêche à la fois de candidater et de connaître les principaux bénéficiaires ?

C. Hennion : L'ERC (le Conseil européen de Recherche) est la structure qui organise les dispositifs d'excellence, reconnu au niveau mondial, et qui détermine les critères d'attribution pour les programmes de soutien à l'innovation. L'organisme est également chargé de recueillir les candidats porteurs de projets qui souhaitent être soutenus. Ce sont les interrogations posées dans le rapport: quels vont être les critères d'attribution? Il est très difficile d'initier la rupture puisque cela ne se prévoit pas vraiment à l'avance, il peut y avoir des projets très risqués. La Commission européenne est consciente de ces enjeux et lance donc actuellement une concertation. A l'horizon du prochain budget, certaines choses testées auront pu être mises en place.

Q : La protection de l'environnement a un certain coût. Est-ce que l'UE a un budget affecté à la protection de l'environnement ? Si oui, pourrait-on concevoir que l'UE puisse aider financièrement les innovations en la matière

C. Hennion : Il existe plusieurs commissaires et directions au sein de la Commission. La direction de la recherche a une bonne enveloppe pour soutenir divers projets, plus industriels, ou plus environnementaux. C'est une des difficultés de lisibilité de ces programmes : on ne comprend pas toujours bien dans ces enveloppes qu'est ce qui a trait à la recherche ou à l'industrie. Les différents dispositifs dépendent de lignes budgétaires affectées différentes. Par exemple il existe une direction de la protection de l'environnement, et une direction du numérique (DG Connect) etc.... La difficulté de lisibilité de ses programmes est donc posée et qu'il est complexe de savoir ce qui a trait aux programmes de recherche fondamentale exclusivement et ce qui a trait aux programmes industriels, i.e de recherche appliquée.

Q : Concernant le Big Data, les différentes législations nationales ne sont-elles pas une entrave à l'érection de véritables projets européens scientifiques européens, notamment dans le domaine de la santé ?

C. Hennion : C'est un des points d'interrogation : le rapport pousse à ce qu'il y ait réflexion sur le sujet. Les législations nationales sont en vigueur et l'Union Européenne n'est pas organisée à l'heure actuelle pour organiser un transfert de souveraineté dans les domaines de l'éthique ou d'enjeu de société. Aujourd'hui, il est dit qu'il faut réfléchir à un partage de données. La directive RGPD est ensuite déclinée et intégrée de différentes manières dans les droits nationaux des États membres.

Q : Que peut-on faire pour qu'il n'y ait plus d'opposition entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée ?

C. Hennion : Cette problématique « culturelle » est notamment présente en France, du fait du poids de certains acteurs institutionnels et aussi un peu du monde universitaire.

Séquence 2 : L'innovation, une nécessité multisectorielle

Le secteur de la santé

- **Prof. Carole MATHELIN**, Chef du service de sénologie au CHRU de Strasbourg
Intervention sur les innovations en matière de dépistage du cancer

Elle revient sur les grandes causes de cancer dans le monde en présentant une carte sur les différents cas de cancer.

L'innovation est au cœur de la réflexion de l'Université de Strasbourg, notamment par le lien entre l'intelligence artificielle et le suivi d'une cohorte féminine. L'idée étant de pouvoir cartographier les causes du cancer (alcool, alimentation, génétique....) et de pouvoir effectuer une optimisation du dépistage. Ce projet est européen au sens où il réunit les données de 16 pays différents dans le but de pouvoir colliger les données, de les agréger et de les analyser.

Il est nécessaire d'alerter sur les différences entre les différentes réglementations nationales qui se heurtent principalement à 3 critères : le critère réglementaire, le critère éthique et le critère génétique. Il faudrait pouvoir joindre aux côtés du Conseil Européen de l'Innovation, un conseil de juristes pour lever les freins à l'innovation et pour permettre une exploration plus poussée des phénomènes à travers les études quantitatives et les données recueillies dans les différents pays.

L'exemple de l'utilisation de la mélatonine dans les pistes de réduction des cancers du sein et de l'expérimentation clinique sur des femmes, illustre la difficulté de mise sous étude des cohortes afin d'en analyser les effets concrets sur une cohorte.

Toutefois, un problème majeur se pose aujourd'hui concernant la sensibilisation du grand public au dépistage à cause de la circulation de fake-news : le taux de dépistage est en chute libre depuis plusieurs années. Le service de sénologie a conduit une enquête de satisfaction auprès des personnes concernées qui a révélé l'incidence de la circulation de fausses vérités scientifiques. Résultat : une femme sur deux ne fait plus dépister. Il demeure très compliqué de communiquer sur ce sujet. Or, le dépistage est gratuit, sans avance de frais et permet un diagnostic rapide.

Q: Au-delà des 3 critères freinant l'innovation dans la recherche, ne pensez-vous pas qu'il existe aussi un problème lié à la communication et à la vulgarisation des avancées scientifiques ?

C. MATHELIN : Alors que l'Alsace était pionnière en 1989 dans la prévention et le dépistage du cancer du sein, elle constate avec regret qu'à l'heure actuelle et alors que le dépistage est gratuit et sans avance de frais, seuls 50% des femmes subissent un diagnostic.

Il y a là pour elle un réel problème induit par les médias qui dénigrent la santé publique dans son ensemble et tout processus systémique visant à protéger la population dans son ensemble.

Pour elle, cela relève d'un problème démocratique grave, car les avancées scientifiquement prouvées sont sujettes à remise en cause et que c'est une attaque directe au progrès et notamment au progrès médical.

Q : Ne pensez-vous pas qu'il soit du devoir des scientifiques de vulgariser leurs travaux en se mettant à faire du journalisme scientifique, plutôt que de laisser des journalistes tenter de vulgariser des travaux, auxquels la plupart ne comprennent pas grand-chose ?

C. MATHELIN : En effet, le rôle des médias dans la sphère publique pose question, notamment dans le relais d'informations erronées que leurs publications questionnent.

- **Professeur Michel PINGET**, Directeur du Centre européen d'étude du diabète
Intervention sur l'innovation dans le domaine de la santé/du diabète

La santé n'est pas être sans maladie, mais être confronté à des épisodes de « bien-être » et de « moins bien être ». Tous les individus seront amenés à vivre avec des maladies : il est donc nécessaire d'améliorer le bien-être de l'individu avec les maladies qui l'accompagnent. Aujourd'hui, nous sommes face à des maladies chroniques. L'objectif est de permettre aux patients atteints de ces maladies chroniques un accompagnement permettant une accession sociale, professionnelle, etc...

A la fin du XXème siècle, les chercheurs ont annoncé que l'homme du XXIème siècle allait être immortel. Or, on assiste aujourd'hui, pour la première fois de l'histoire de l'humanité, à une diminution de l'espérance de vie en raison de l'obésité aux USA, et une diminution du quotient intellectuel des individus, notamment en raison du GPS.

Le Centre européen d'étude du diabète (CEED) travaille beaucoup avec l'Europe, qui a apporté énormément au niveau de la recherche. C'est une chance de pouvoir profiter de contrats européens qui permettent parfois d'aller jusqu'à une industrialisation, une mise sur le marché de produits. En tout, l'aide financière de l'Europe s'élève à 9 millions d'euros. Ces projets ont un intérêt majeur : ils réunissent des équipes de chercheurs et d'industriels, amenant ainsi à des projets collaboratifs. Par ailleurs, le droit local favorable en Alsace-Moselle permet de créer des associations de droit local semblables à d'authentiques PME, des banques d'innovation.

Il faut investir, mais l'inconvénient alors est qu'il s'agit d'un financement non durable, il faut constamment assurer la pérennité de l'action entreprise.

Il existe également une coopération entre équipes de recherche : il est possible de faire venir par exemple une chercheuse du Chili pour faire des recherches au CEED, qui aura alors le label Europe et une bourse Marie Curie. Un autre exemple : avec une bourse de 25 000 euros, il est possible d'envoyer un chercheur au Japon afin de créer une collaboration et de récolter des fonds d'une société américaine du diabète. *In fine*, cela permet de donner une dimension extra-européenne aux projets.

Concernant l'horizon 2020, l'aspect santé ne signifie plus uniquement soigner, mais signifie également prévention, dépistage et accompagnement thérapeutique. En faisant une comparaison entre les différents pays européens, le constat est celui d'une différence flagrante de comportement entre les pays scandinaves et les pays latins en Europe. A titre d'exemple, il existe un registre partagé entre pays scandinaves. L'éthique est complètement différente entre le nord et le sud : il y a un vrai message de prévention dans les modèles scandinaves.

C'est l'Europe qui le permet : lutter contre les nouvelles maladies chroniques, infectieuses etc.,... accompagner l'explosion du numérique dans la santé. La dimension humaine reste au centre : il est très important de développer des projets, notamment au CCED, afin de joindre performance numérique et relation patient, ce qui demande du travail.

2 souhaits émis auprès des deux députés présents :

- Le principe de précaution constitue un très grand frein. Il devrait pouvoir évoluer vers une notion de précaution du patient, et non pas de l'entourage. L'important est ne pas empêcher la dynamique de m'innovation. A cet égard il souligne l'étrange corpus des autorisations administratives françaises qui constituent autant d'entraves pour délivrer des autorisations pour des prélèvements sur des animaux que pour effectuer des prélèvements sur des muscles

humains. Les délais sont sensiblement trop longs et empêchent de réduire le temps de la recherche. A titre d'exemple, concernant la bio-banque de prélèvement de muscle humain, en France il faut au moins 1 an et demi afin d'obtenir un prélèvement, donc 95% des prélèvements proviennent de pays scandinaves.

- Pourquoi ne pas développer un programme éthique ? On peut essayer d'avoir une éthique au niveau de l'Europe afin d'éviter notamment les *fake news*. Les *fake news* détruisent les innovations et les soins : c'est important pour nous, et pour les patients.

Le secteur des transports et de l'énergie

- **M. Jean-Marc BRIMONT**, GRT Gaz Bruxelles
Intervention sur l'innovation en matière d'énergie

L'innovation chez GRT Gaz est vue comme une manière d'améliorer la sécurité industrielle et la performance organisationnelle. Un centre de recherche propre a été développé. Deux grandes problématiques ont été identifiées : l'intermittence et le stockage de l'énergie, et le « power to gas » visant à transformer l'électricité des énergies renouvelables en gaz à hydrogène.

L'horizon 2020 est suivi de très près par GRT gaz, qui opère et développe des pipelines. L'innovation est au cœur de la stratégie de GRT gaz, surtout avec les enjeux autour de la transition énergétique.

Le gaz naturel est une énergie fossile, mais est-ce qu'il y aura encore du gaz en 2050 ?

Il faut donc plutôt s'interroger pour savoir ce qui est possible de faire afin d'accompagner la transition énergétique. La réponse est innover, pour préparer la transition énergétique.

Aujourd'hui, avec l'éloignement de l'objectif de l'Accord de Paris, le travail sur les énergies renouvelables est nécessaire. Par exemple, le biométhane se produit par la décomposition de déchets agricoles principalement, ce qui est également bénéfique pour les agriculteurs. Demain, l'innovation permettra l'exploration d'autres possibilités d'avoir du gaz. Une innovation serait l'ouverture d'un propre centre de recherche, avec une activité encadrée. Il existe déjà un centre avec une 100aine de chercheurs qui tentent de voir comment faire afin de développer de nouveaux gaz. L'investissement financier est relativement modeste, de l'ordre de 10 millions d'euros par an sur ces sujets d'innovation.

Avec le soutien de l'Europe, il sera possible demain de développer des innovations en matière de transition énergétique. L'électricité se stocke moins bien que le gaz. Mais l'électricité peut produire de l'hydrogène complètement renouvelable. Aujourd'hui, on peut produire un méga watt, mais demain il sera possible de produire plus, avec une meilleure interconnexion des réseaux de distribution. Mais demain se posera le problème de l'intermittence et du stockage.

L'innovation de rupture a permis l'ouverture à la concurrence du marché énergétique ce qui permet une utilisation du réseau la plus adaptée, et permet un prix du gaz unique en France.

Il existe une réelle nécessité de décarboner (objectif sans carbone à l'horizon 2050). Il est difficile de croire que demain le gaz sera à base d'énergies renouvelables, mais il faut convaincre Bruxelles. Nous avons aujourd'hui besoin de créer de nouveaux modèles avec une réflexion sur des structures plus agiles, innover dans de nouveaux modèles.

Il y a néanmoins une prise de conscience collective, mais qui doit se faire aussi au niveau français. Sur l'énergie, il est nécessaire de prendre en compte toutes les technologies disponibles, et ne pas uniquement se reposer sur ce qui est connu, donc l'électricité. Il faut maintenant se mettre sur la route qui nous mène vers le respect de la COP 21. Une solution réside dans le fait de conserver un mix

énergétique national et de ne pas enfermer la politique énergétique française et européenne dans un « tout électricité ».

- Mme Marie-José NAVARRE, Directrice adjointe de LOHR SA
Intervention sur l'innovation dans le domaine du transport

Aujourd'hui, l'innovation de rupture est celle qui fonde des projets qui sont devenus réalité. L'état d'esprit chez Lohr est de consacrer 6% du budget annuel à la recherche et développement, finançant ainsi un bureau d'études avec une 100aine de personnes. Lohr croit donc fondamentalement à ce système.

La réalité du marché est d'abord mondiale : il existe des marchés où il y a des pays-continent, avec des propres marchés, comme la Chine par exemple et il n'est plus possible d'ignorer cela. Il y a donc un besoin impérieux d'Europe, car il est impossible de jouer seul dans ce monde.

Le fret ferroviaire (ferroutage) constitue une réelle innovation de rupture. Cependant, nous avons toujours besoin de l'Europe, qui n'est malheureusement pas toujours présente, notamment dans la maîtrise de l'ordre des réseaux pour plus d'interopérabilité.

La politique de brevet est alors très importante : innover c'est bien, mais en vivre c'est mieux. Lohr est le premier producteur de brevet sur le fret ferroviaire en Europe. La Chine bouleverse la donne avec un système ultra protectionniste afin de contourner le brevet. Il faut être vigilant, car il y a d'abord une logique de protection de l'innovation. Malheureusement, les politiques d'innovation vont soit vers les grands groupes, soit vers les PME ou les start up.

Le ferroutage permet cependant une économie d'un million de tonne de CO2. Cela fait 6 ans que les chinois veulent faire l'acquisition du ferroutage, c'est un pays très consommateur d'innovation (cf. route de la Soie). L'alerte a donc été faite au Président de la République sur l'importance de bouger sur ce sujet.

La 2^{ème} innovation à côté du ferroutage est la navette urbaine autonome, sans conducteur, sans volant, sans pédale. Mais à ce titre, il y a un besoin de régulation.

Un sujet très compliqué dans un avenir proche est la batterie : les grands groupes industriels automobile sont malheureusement incapables de travailler entre eux. L'émergence d'un airbus de la batterie est donc une très bonne chose. A l'échelle européenne, les choses peuvent changer. Rester seul dans son coin n'est jamais une bonne solution. Il y a des personnes qui n'ont pas peur de l'Europe, du monde. A chaque projet économique, l'impression d'être ambassadeur de la paix dans le monde. Aussi, il est très important de partager cette prise de conscience avec la jeunesse qui va constituer l'atout majeur pour l'avenir car ils seront les acteurs de demain.

Débat citoyen

C. Hennion : Au sujet de la transmission

M.J Navarre : C'est un vrai sujet. Le programme européen d'innovation est pratiqué. Lohr pratique également le crédit impôt recherche, un des meilleurs systèmes. Autrement, on peut également embaucher des personnes en doctorat, qui ne coûtent alors rien à la première année d'embauche. La recherche technologique reste alors capitale.

Q : Et le moteur électrique alors ?

M.J Navarre : Le moteur électrique est utilisé sur les tramway à Strasbourg et également sur un bus, qui lorsqu'il ne roule pas, récupère son énergie.

Q : Que peut-on faire face au monopole de la Chine sur les terres rares ? L'Europe peut-elle se réapproprier cette chose indispensable ?

M.J Navarre : La Chine est en effet allée au bout de la logique, en récupérant la meilleure technologie. Il est presque pitoyable d'imaginer que l'Europe ait pu se laisser distancer sur quelque chose d'aussi indispensable.

J.M Brimont : C'est également le métier du Parlement d'atteindre la cible de réduction drastique d'émissions. Il n'y aura plus que des voitures électriques à l'horizon 2030. Les constructeurs automobiles peuvent être pénalisés désormais. Il est important de maintenir les partenariats publics/privés au niveau européen et d'y consacrer les moyens. Les ministres européens se sont d'ailleurs réunis et leur déclaration commune soulignait l'importance de l'hydrogène, qui aura toute sa place à l'avenir. Certaines technologies ont été trop longtemps délaissées, mais l'urgence climatique nous oblige à tout repenser. Une chose importante cependant : il n'y a pas d'innovation sans innovateurs.

Séquence 3 : proposition de mesures et pistes de réflexion et débat citoyen

Chaque participant a été invité à écrire une proposition de mesure que l'Union européenne pourrait prendre dans le domaine de la défense et de la sécurité. Les intervenants ont ensuite pioché et lu plusieurs propositions, avant de réagir.

Interrogations et pistes de réflexion tirées au sort :

* Il faut mieux informer sur processeurs d'aides aux inventeurs : dans quelles structures ? avec quelles aides ? Dans quels domaines ?

* Le problème de l'approvisionnement en terre rare peut-il être résolu grâce à la recherche ? Ne serait-il pas temps de profiter de l'innovation ?

* Il n'y a pas encore suffisamment de pression économique pour que les gens réagissent : il faut une pression du marché.

Commentaire du rapporteur : Il y a quelque chose de commun à tous les thèmes évoqués ce soir, c'est l'aspect réglementaire, éthique, qui vient bloquer l'innovation. L'éthique et la morale européenne n'autorisent pas tout, et en même temps, il y a des pays qui ne s'occupent précisément pas de ces questions éthiques et morales. Ces questions éthiques empêchent un certain nombre de raisonnements. C'est un peu le cœur du problème, aussi sur l'aspect de la communication. Je n'avais pas conscience par exemple que les *fake news* avaient une telle importance. Il faut alors réfléchir à des outils simples afin de contester ces *fake news*, dans le but de faire avancer l'innovation. Le fait que 50% des femmes ne pratiquent pas de mammographie en Alsace est révélateur d'un énorme problème, non pas éthique ici, mais de communication sur l'examen médical.

Dans un temps d'échanges et de débats, les participants à cette consultation s'accordent sur plusieurs points :

- la conflictualité entre les temps de la recherche et le temps médiatique de l'immédiateté
- la nécessité de réduire le temps de « démocratisation » de l'innovation (du dépôt de brevet à l'introduction dans le quotidien de chacun)

- la difficulté de lisibilité des programmes pour les acteurs de terrain, qui oblige à passer par un spécialiste des financements européens pour candidater
- la nécessité pour la recherche et l'innovation de se libérer des problématiques éthiques, morale et réglementaire qui empêchent a priori les innovations de se dérouler. La sérendipité reposant sur le postulat de la recherche sans certitude de trouver ce qu'on était venu chercher.

M. Pinget : Le problème, c'est que nous ne contrôlons pas les médias. Celui qui a dit « regardons d'abord les choses avant d'en parler » ne sera plus invité. Mais ça se sont les médias : c'est toujours une argumentation à charge, mais jamais à charge et à décharge.

Public : Le problème c'est qu'il y a des journalistes qui veulent faire du buzz, d'où l'intérêt que les chercheurs s'intéressent à cette problématique de communication. Là aussi on voit l'importance de l'éducation afin de développer un regard critique sur les informations. Cette éducation commence dès l'enfance, mais passe également par les adultes, surtout scientifiques.

M. Pinget : Effectivement, c'est exactement le problème avec les publicités pour des produits nocifs qui passent à des heures de grande audience à la télévision.

Public : La problématique des banques de données et de l'accès à ces banques de données à été abordée au Parlement européen il y a quelques jours. On n'a pas réellement conscience de cette difficulté d'accès, qui existe par ailleurs davantage pour l'université plutôt que pour les grands instituts qui sont dans le domaine privé.

T. Michels : Je vous remercie pour vos éclairages. Ce débat sur l'innovation nous a amené à des considérations sur les *fake news*. En tant que citoyen, il faut effectivement être le plus éclairé possible.

Les 20 propositions et pistes de réflexion recensées ont été détaillé en annexe.

Signature

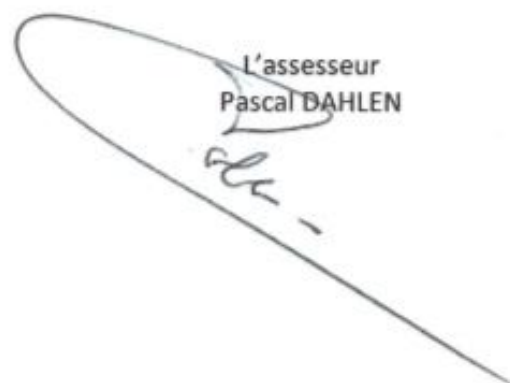
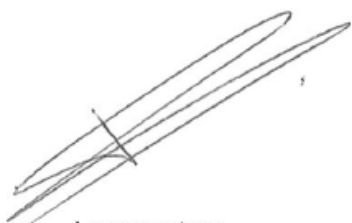
L'organisateur, le rapporteur et l'assesseur de la Consultation citoyenne sur l'Europe conviennent de publier le présent document sur le site www.quelleestvotreeurope.fr

L'organisateur



Thierry MICHELS
Député du Bas-Rhin

Le rapporteur
Olivier Ferrand



L'assesseur
Pascal DAHLEN

Fait à Strasbourg, le 22 octobre 2018

Annexe : liste des propositions de mesures
--

- Comment lutter contre les lobbies ? (exemples : alimentation, environnement, pesticides, etc...)
- Comment vulgariser les thèmes divers auprès des jeunes ? (émissions télé)
- Comme il a été rappelé, il n'y a pas d'innovation sans innovateur. La question est de savoir si nos écoles d'ingénieurs notamment sont aujourd'hui capables de former ces innovateurs comme cela se passait dans les années 1950. Il y a beaucoup à dire sur ce sujet.
- Le problème de l'approvisionnement en terres rares pourrait-il être résolu grâce à la recherche ? En clair, ne serait-ce pas l'occasion de trouver les produits de substitution ?
- Il faut mieux informer sur les processus d'aide aux inventeurs : quelle structure ? Quelles aides ? Dans quels domaines ?
- Le transport par ferroutage est un fiasco en France. Pourquoi ?
- Pour une innovation dans le secteur de l'énergie qui s'appuie sur les principes de mutualisation technologique.
- Faire en sorte que l'innovation aille de pair avec la protection industrielle au niveau européen.
- 75% des causes du cancer du sein restent inconnues. Y-a-t'il un meilleur terrain de recherche aux USA par rapport à l'Europe et ses règles juridiques ?
- En matière de dépistage, afin de le rendre plus efficient (cancer du sein ou autres organes), ne faudrait-il pas réfléchir à aller au plus près des patients ?
- Énergie nucléaire : à quand la transition française pour répondre aux attentes européennes ?
- Gaz naturel : Sommes-nous coupables (UE) de sortir de la dépendance russe et quelles alternatives ?
- Les lobbyistes sont-ils indispensables à l'essor des innovations ?
- Augmenter le budget d'Erasmus qui est resté inchangé.
- Revoir et améliorer les conditions de travail des chercheurs vu les statistiques sur leur santé mentale.
- Augmenter le budget de « Horizon Europe » jusqu'à 160 milliards d'euros.
- Renforcer le premier pilier en créant une priorité « Sciences citoyens ».
- Défendre l'accès ouvert à travers la révision des amendements de la directive sur les droits d'auteurs.
- A quelles ruptures la Commission réfléchit-elle dans son fonctionnement ?
- Le corpus réglementaire et législatif des pays membres ne corsete-t-il pas trop, par essence, toute révolution innovatrice ?